

[Texte]

Mr. Clarke: Mr. Blenkarn, I guess the last time we had fun together was over the GST.

The Chairman: That's right. I didn't know whether it was that or income tax.

Mr. Clarke: In any case, thank you, Mr. Chairman, for the opportunity to appear before the committee on the importance of your deliberations regarding Bill C-89.

It's our understanding that this bill is designed primarily to facilitate and to increase the capacities of Investment Canada to promote business investment and foreign investment, certainly not to go back to the old model of the Foreign Investment Review Act that... to review or regulate investment. There obviously have been set in place the criteria of net benefit and more ministerial discretion.

I think within that framework we would like to address the question of Bill C-89 with regard to a number of different factors.

First of all, the substance and principle of the bill, particularly clause 2, but also how clause 2 relates to clauses 3, 4, and 5, are those kinds of things we would like to take into consideration in these comments.

• 1015

With regard to the overall thrust of the bill and clause 2, our concern has to do with the fact that we are dealing here with improvements to Investment Canada, as it presently stands, and what it is dealing with regarding reviewable and non-reviewable investment, and also the question of how this relates into a broader picture. The broader picture has to do with the kind of framework we are having to deal with regarding the free trade agreement and the North American Free Trade Agreement. We feel that the bill must be discussed and understood within that framework. And thirdly, there are empirical facts that have to do with the question of investment and the nature of investment and performance criteria with regard to those concerns.

Those are the kinds of issues I would like briefly to touch on. Ms Barlow will discuss more specifically the energy clause, clause 3. And with regard to clauses 4 and 5, we have some brief comments on that.

With regard to the very specific points I made, I'd like briefly to draw to the attention of the committee, and perhaps you've already addressed these things, four factors that I think need to be taken into consideration before final decisions are taken on this bill.

The first is the question of promoting business investment and the grounds that have been laid out for doing that and the kind of procedure that's laid out with regard to improvements in Bill C-89. It raises the question of what kind of foreign investment is being promoted. I think it is important that the committee at least acknowledge the fact that we are dealing with some very real factors here.

If we take the period that Investment Canada has been in existence, between June 1985 and June 1990, that five-year period alone, let alone the last couple of years, Statistics Canada tells us that \$88 billion was invested in this country, but that 92% of that \$88 billion, or \$80.7 billion, came in the form not of new investment in Canada but in the form of foreign takeovers, and that the remaining amount, roughly \$7.2 billion, came in the form of new investment which amounts to only 8%

[Traduction]

M. Clarke: Monsieur Blenkarn, je crois que la dernière fois que nous nous sommes amusés ensemble c'était au sujet de la TPS.

Le président: C'est exact. Je ne me souvenais plus si c'était à ce sujet ou au sujet de l'impôt.

M. Clarke: Quoi qu'il en soit, je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant votre comité dans le cadre de vos délibérations importantes sur le projet de loi C-89.

Nous croyons comprendre que ce projet de loi est tout particulièrement destiné à faciliter et à accroître les moyens d'investissement Canada pour promouvoir les investissements commerciaux et étrangers, et certainement pas de revenir à l'ancien modèle de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger... d'examiner ou de réglementer les investissements. Il est évident que cette mesure donne plus de poids au critère d'avantages nets et accroît le pouvoir discrétionnaire du ministre.

C'est dans ce contexte que nous aimerions discuter d'un certain nombre de facteurs inhérents au projet de loi C-89.

Pour commencer, nous aimerions parler du fond et de la finalité du projet de loi, tout particulièrement de l'article 2, mais aussi des conséquences de cet article pour les articles 3, 4 et 5.

Pour ce qui est de l'orientation globale du projet de loi et de l'article 2, notre attention se porte sur le fait qu'il est ici question d'améliorer Investissement Canada, par rapport au régime actuel, d'examiner ce qui se passe au sujet de l'investissement qui peut faire ou non l'objet d'un examen, et de voir comment tout cela s'articule. Il faut placer tout cela dans le contexte de l'Accord de libre-échange ainsi que de l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous estimons qu'il faut discuter du projet et le comprendre dans ce contexte. Troisièmement, il faut prendre en compte des données relatives à la question de l'investissement, à la nature de celui-ci et aux prescriptions de résultats qui tiennent compte de ces préoccupations.

Voilà les points que j'aimerais brièvement aborder. Mme Barlow examinera plus précisément la disposition sur l'énergie, l'article 3. Pour ce qui est des articles 4 et 5 du projet de loi, nous en parlerons brièvement.

Relativement aux points précis que j'ai soulevés, j'aimerais attirer l'attention du comité—peut-être avez-vous déjà examiné ces points—sur quatre facteurs qui à mon sens doivent être pris en considération avant de décider du sort final du projet de loi.

D'abord, se pose la question de la promotion de l'investissement commercial, des mesures qui ont été prises pour favoriser celui-ci et le type de procédure proposée à titre d'améliorations dans le projet de loi C-89. Il y a lieu de se demander quel type d'investissement étranger on cherche à promouvoir. J'estime qu'il importe que le comité reconnaisse tout au moins que nous avons ici affaire à des facteurs absolument incontournables.

Si l'on examine le dossier des cinq premières années d'existence d'Investissement Canada, soit de juin 1985 à juin 1990, cette période de cinq ans seulement, abstraction faite des quelques dernières années, Statistique Canada nous révèle qu'on a investi 88 milliards de dollars au Canada, mais que 92 p. 100 de ces 88 milliards, soit 80,7 milliards de dollars, ont été investis non pas en tant que nouvel investissement au Canada mais plutôt à la faveur de prises de contrôle par des intérêts